

MAMMIFÈRES

Cerf axis



© Claire Goovaerts @ RBINS

Axis axis

Axishert × Chital × Axishirsch
Synonymes : Chital

Origine

Inde, Sri Lanka, Népal

Voies d'introduction

Échappé de captivité (animal de compagnie, zoos, élevage).

Usages en Belgique

Dans le passé, cette espèce était occasionnellement détenue comme animal de compagnie ou élevée pour sa viande (parc à gibier).

Distribution en Belgique

Aucune observation en milieu naturel.

Habitat potentiel en Belgique

Forêts de feuillus à strate herbacée bien développée.

Nuisances

Entrave la régénération de la forêt et de sa flore. Concurrence la faune indigène d'ongulés. Constitue un réservoir de maladies transmissibles à l'homme et aux animaux.



© Rohan Chakravarty – some rights reserved (CC BY-NC)



© Kinmatsu Lin – some rights reserved (CC BY-NC)



© Shutterstock

Caractéristiques

Cervidé de taille moyenne au pelage tacheté

→ Taille: 0,6 - 1 m au garrot; poids : mâles 60 – 110 kg et femelles 40 - 65 kg

→ Pelage:

- » Corps brun rougeâtre parsemé de taches blanches alignées longitudinalement sur les flancs
- » Dessous du corps, de la queue et intérieur des pattes de couleur blanc-beige
- » Tache blanche caractéristique au niveau de la gorge ①
- » Barre sombre à hauteur des yeux
- » Bande noire sur le dos, de la nuque à l'extrémité de la queue ②

→ Chez les mâles, bois généralement pourvus de trois dents (une frontale et deux terminales) pouvant atteindre 76 cm ③

Espèces semblables

Dans l'environnement, cette espèce peut être confondue avec le cerf sika (*Cervus nippon*), qui n'a cependant pas de tache blanche à la gorge. Dans le commerce, il peut aussi être confondu avec le daim (*Dama dama*), mais les bois de ce dernier sont palmés.

Pour de plus amples informations

GÉNÉRAL

→ <https://doi.org/10.1079/cabicompendium.89941>

SITES RÉGIONAUX

→ Wallonie: <http://biodiversite.wallonie.be/liste-invasives>

→ Flandre: <https://www.ecopedia.be/pagina/uitheemse-invasieve-dieren>

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN EN BELGIQUE

→ <http://www.iasregulation.be/fr>

Restrictions

Sauf exceptions dûment prévues par le Règlement européen, cette espèce ne peut pas être importée, transportée, commercialisée, échangée, détenue, élevée, reproduite, ou libérée intentionnellement dans la nature au sein de toute l'Union européenne.